

ANNEXE 4

PROGRAMME DES CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DES DOUANES

I/ CONCOURS DIRECTS

A. CONTRÔLEURS ET SOUS-OFFICIERS

a) **Culture générale** (coefficient 04) : dissertation sur un sujet d'ordre général.

b) **Droit** (coefficient 02) : organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire du Sénégal :

- L'Etat et la souveraineté ;
- Libertés publiques et personne humaine ;
- Le Président de la République ;
- Le Premier Ministre et les Ministères ;
- L'Assemblée nationale ;
- Les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ;
- Les traités et accords internationaux ;
- Le pouvoir judiciaire ;
- Le Conseil constitutionnel ;
- La Haute Cour de Justice ;
- Les régions administratives ;
- L'administration communale ;
- Le Maire ;
- Le Conseil municipal ;
- Le Médiateur de la République ;
- La décentralisation ;
- La déconcentration.

c) **Mathématiques** (coefficient 02) : programme de la classe de terminale L.

1. Algèbre

- Composition ;
- Factorisation des polynômes.

2. Probabilité

- Dénombrement ;
- Probabilité.

3. Statistiques

- Ajustement linéaire.

4. Analyse

- Limites ;
- Dérivabilité ;
- Etude de fonctions.

d) **Géographie** (coefficient 03) : **Le Sénégal**

• **Etude physique**

- Relief
- Végétation
- Climat
- Hydrographie

• **Etude thématique**

- La population
- L'élevage
- L'agriculture



- La pêche
- L'industrie
- L'artisanat
- Le tourisme
- La vie de relations : place du Sénégal dans le monde ; les échanges commerciaux.

B. AGENTS DE CONSTATATION ET AGENTS BREVETES

- a) **Dissertation** (coefficient 03) sur un sujet d'ordre général.
- b) **Mathématiques** (coefficient 03) : programme de la classe de 3^{ème}

1. activités numériques

- Racine carrée
- Applications affines et applications affines par intervalles
- Equation et inéquation à une inconnue
- Equation et systèmes d'inéquations à deux inconnues
- Inéquations et système d'inéquations à deux inconnues
- Résolution de système d'équations à deux inconnues des types précédents
- Statistique.

2. activités géométriques

- Théorème de Thalès
- Relations trigonométriques dans un triangle rectangle
- Angle inscrit
- Transformation du plan
- Repérage dans le plan
- Géométrie dans l'espace.

- c) **Géographie** (coefficient 02) : programme de la classe de 3^{ème}

1- **Le Sénégal** : Etude régionale.

• **les régions naturelles** :

- Dakar et le littoral ;
- Le bassin arachidier ;
- La Casamance naturelle;
- La vallée du fleuve Sénégal ;
- Le Sénégal oriental ;
- Les régions administratives.

2- **L'Afrique** :

- Etude physique du continent ;
- Le peuplement ;
- Les institutions et activités économiques.

- d) **Dictée sans questions** (coefficient 02) : niveau du BFEM.



C. PREPOSES

A. **La narration et la description** : sur un sujet de la vie courante, lettre ou récit d'un voyage, compte rendu d'un fait divers.

B. **Mathématiques** : programme de la classe de CM2

• **Arithmétique** :

- nombres décimaux ;
- règle de trois ;
- fractions décimales ;
- simplification ;
- pourcentage ;
- échelle ;
- mouvement uniforme ;
- placements ;
- amortissement ;
- addition ;
- soustraction ;
- multiplication ;
- division.

• **Système métrique.**

• **Géométrie.**

C. **Géographie** : programme du Certificat de Fin d'Etudes élémentaires (CFEE)

Le Sénégal :

- étude physique ;
- étude humaine et économique ;
- les régions naturelles du Sénégal ;
- les régions administratives.

D. **Dictée suivie de questions** : niveau de l'entrée en 6^{ème} de l'enseignement secondaire



II. CONCOURS PROFESSIONNELS

A. POUR LES CONTROLEURS ET SOUS-OFFICIERS

1. **Culture générale** (coefficient 04) : dissertation sur un sujet d'ordre général.
2. **Droit** (coefficient 02) : organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire du Sénégal :
 - L'Etat et la Souveraineté ;
 - Libertés publiques et droits fondamentaux ;
 - Le Président de la République ;
 - Le Gouvernement ;
 - L'Assemblée nationale ;
 - Les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ;
 - Les traités et accords internationaux ;
 - Le pouvoir judiciaire ;
 - Le Conseil constitutionnel ;
 - La haute cour de justice ;
 - Les régions administratives ;

- L'administration communale ;
- Le Maire ;
- Le Conseil municipal ;
- Le Médiateur de la République ;
- La décentralisation ;
- La déconcentration.

❖ **Pour les CONTRÔLEURS :**

3. Procédures douanières et contentieux (coefficient 02).

- Les principes généraux ;
- Le Tarif des douanes ;
- Les divers tarifs ;
- Le dédouanement des marchandises ;
- L'importation ;
- La déclaration en détail ;
- Les régimes économiques,
- Les régimes particuliers,
- La police du rayon et la contrebande ;
- Les différents types de fraude et les différents types d'infractions ;
- Les oppositions aux fonctions ;
- Les transactions ;
- Les répartitions du produit des amendes et confiscations.

4. Organisation et exécution du service (coefficient 02).

- L'organigramme du service des douanes ;
- Les services centraux ;
- Les services extérieurs ;
- Les garanties et immunités ;
- Les obligations et interdictions des agents des douanes ;
- Le régime disciplinaire.
- Les indemnités pour travail extra- légal ;
- La tenue des registres et documents ;
- L'organisation et l'exécution du service des bureaux.

❖ **Pour les SOUS- OFFICIERS :**

3. Théorie militaire (Coefficient 02)

- L'École du soldat ;
- L'École de section ;
- L'infanterie au combat ;
- Le service dans les places de guerre ;
- Les villes de garnison.

4. Rédaction d'un procès-verbal portant sur un sujet de douane (Coefficient 02)

B. AGENTS DE CONSTATATION ET AUX AGENTS BREVETES

a) **Dissertation** sur un sujet d'ordre général (coefficient 03)

b) **Dictée sans questions** (Coefficient 02) : niveau du BFEM

c) **02 questions de service pratique** (coefficient 03)

- **Généralités** : questions communes aux agents de constatation et aux agents brevetés.



- L'importation et l'exportation par la route, par la mer : cadre légal et réglementaire ;
- Le manifeste ;
- La déclaration en détail ;
- Le rôle des services des douanes ;
- Les régimes économiques douaniers ;
- Les attributions du service des bureaux et du service actif ;
- Les brigades mobiles ;
- Les brigades de recherche ;
- Le rayon des douanes.

- **Programmes spécifiques :**

- **Pour les agents de constatation** : contrôle du commerce extérieur.

- Contrôle des changes ;
- Autorisations ;
- Voitures ;
- Bicyclettes ;
- Automobiles ;
- Embarcations ;
- Effets personnels.

- **Pour les agents brevetés** : exécution de la surveillance (sur les frontières ; les côtes ; dans les ports ; les gares ; les entrepôts ; magasins- cales).

- Les factions ;
- Les observations ;
- La circulation ;
- Les embuscades ;
- Les patrouille ;
- Les détachements ;
- Les investigations ;
- Les rebats ;
- Les services libres ;
- Les services de contrôle des opérations commerciales ;
- L'écor (utilité et modalités) ;
- Les escortes, les barrages ;
- Les services en tenue civile ;
- Les services de longue durée ;
- L'usage des armes ;
- Les ordres ;
- Les rapports ;
- La tenue des écritures dans les postes ;
- Les poursuites ;
- Les saisies.



d) Quatrième épreuve :

Pour les agents de constatation : Contentieux général (coefficient 02).

- Le contentieux ;
- L'infraction de douane (les délits et contraventions) ;
- Les différents modes de constatation des infractions ;
- L'utilité des procès-verbaux ;
- Les règles relatives à la rédaction des procès-verbaux ;
- Les saisies à bord des navires ;
- Les saisies à domicile ;
- Les minuties ;
- L'opposition aux fonctions ;
- Les voies de faits ;
- Les violences.

Pour les agents brevetés : Rédaction de procès-verbal (coefficient 02) portant sur un sujet des douanes.

DISPOSITIONS COMMUNES à toutes les épreuves et à tous les types de concours :

- Chaque épreuve sera notée de **0 à 20**.
- **Toute note inférieure à 7** avant l'application des coefficients est **éliminatoire**.
- Nul ne peut être déclaré admis s'il n'a obtenu la moyenne générale minimale de **12/20**.

